



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 27 octobre à 10 h 30, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur
(Absence motivée)

Anik Bois
Don Saliba

Manon Bastien Couturier
Jocelyn Martel

Madame Lisane Fuoco est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Ressources humaines - Autorisation – Embauche d'une directrice générale.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec.

1.

484-10-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 10 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

485-10-2023
Ressources humaines - Autorisation – Embauche d'une directrice générale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 410-09-2023, du départ de la directrice générale, madame Louise Sisla;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée dans les journaux de « La Petite-Nation » et « Les 2 Vallées » des éditions du 13 septembre 2023 ainsi que dans le Québec Municipal, le site internet de la municipalité et Facebook;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE les services de madame Marie-Pier Lalonde Girard soient retenus à compter du 30 octobre 2023 à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Lac-Simon;



No de résolution
ou annotation

QU'une période de probation de six mois soit appliquée à compter du 30 octobre 2023;

QUE les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière soient prévues dans un contrat à intervenir entre elle et la Municipalité selon les conditions de travail déjà déterminées entre les parties;

QUE le maire et la direction générale ou son représentant soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

Période de questions

Il n'y a aucune personne qui assiste à la séance extraordinaire.

4.

486-10-2023
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit levée à 10 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe